



**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**

**ACQUISITION D'UN VEHICULE**

**POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
(ARTICLE L 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

*13 septembre 2023*

**Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 5 pages**

## **SOMMAIRE**

### **Article 1 – OBJET**

### **Article 2 – GENERALITES**

2.1 Conformité

2.2. Garantie

2.2.1 Garanties contractuelles

2.2.2 Avaries répétitives

2.2.3 Modalités d'application des garanties

### **Article 3 – DOCUMENTATION -ESSAI**

3.1 Documentation

3.3 Essai

### **Article 4 –IMMATRICULATION**

### **Article 5 – DESCRIPTION DES VEHICULES**

### **Article 6 – CARACTERISTIQUES DES VEHICULES A REPENDRE**

## **ARTICLE 1 - Objet**

La consultation porte sur l'acquisition d'un véhicule neuf type SUV polyvalent (Terrain et route).

## **ARTICLE 2 - Généralités**

### **2.1 Conformité**

Le véhicule proposé devra être conforme :

- aux exigences du Code de la route en vigueur,
- aux conditions imposées par la réglementation française en vigueur et être homologués en France au moment de la livraison,
- aux directives européennes sur les émissions de gaz polluants et de particules ainsi qu'au niveau sonore,
- aux règlements relatifs aux véhicules.

### **2.2 Garantie**

- anticorrosion, minimum 5 ans.
- pièces et main d'œuvre souhaité 1 an, à partir de la livraison.

#### ***2.2.1 Garanties contractuelles :***

Pendant la période de garantie, le constructeur remplacera, à ses frais, y compris les dépenses de main d'œuvre, et dans un délai minimal, les éléments reconnus défectueux pour vice de conception, de matière.

Sera retenu, comme délai maximum de durée d'intervention, le délai quarante-huit heures, à compter de la demande adressée au prestataire.

Au-delà de ce délai, il sera mis gracieusement à la disposition du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, un véhicule de remplacement de même type.

La garantie est liée au véhicule considéré, elle ne couvre pas les usures normales.

Sont exclus de cette garantie :

- Les détériorations dues à une cause extérieure : accident de la circulation, chocs, projections de gravillons, griffures etc...
- Les détériorations liées au non-respect des méthodes de réparation et d'entretien du constructeur.
- Le montage non-conforme d'accessoires.
- Les pièces mécaniques et les pièces diverses rapportées à l'ossature et à la carrosserie ou montées en accessoires, telles qu'enjoliveurs réservoirs, tuyauteries, etc...
- Le système d'échappement, les pièces chromées les jantes.

#### ***2.2.2 Avaries répétitives***

Si pendant la période de garantie, un incident n'est pas traité de façon définitive ou satisfaisante, la

garantie afférente à l'incident, la pièce ou à l'équipement est prolongée tant que le problème ne sera pas réglé.

### **2.2.3 Modalités d'application des garanties**

Les travaux en garantie seront effectués dans un atelier agréé par le service après-vente du constructeur et identifié au moment de l'offre.

La garantie prend effet à la date de livraison du véhicule considéré.

## **ARTICLE 3 - Documentation - Essai**

### **3.1 Documentation**

Le constructeur devra fournir, en langue française, les notices de sécurité, de fonctionnement et la documentation technique du véhicule proposé sur support papier. Un lien internet peut également être transmis, ainsi que l'abonnement aux mises à jour des documents techniques pour la période de garantie.

### **3.2 Essai**

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez se réserve le droit de demander un essai du véhicule de mise en situation sur le terrain, proposé par les candidats avant de prendre une décision.

## **ARTICLE 4 - Immatriculation**

Les frais d'immatriculation et de mise à disposition d'un véhicule de remplacement doivent être compris dans l'offre.

## **ARTICLE 5 - Description des véhicules**

Une attention particulière sera donnée à la garde au sol. Ce véhicule pouvant occasionnellement être utilisé sur des chemins non carrossés, le prestataire veillera à proposer un produit avec une garde au sol minimale de 20 cm

Proposition de base : un véhicule neuf à moteur diesel type « SUV terrain et route » 4-5 places pour une utilisation journalière

Variante 1 : un véhicule neuf à moteur essence type « SUV terrain et route » 4-5 places pour une utilisation journalière

Variante 2 : un véhicule neuf à moteur hybride-essence type « SUV terrain et route » 4-5 places pour une utilisation journalière

Le véhicule doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Véhicules supportant les contraintes de circulation sur routes et chemins de montagne
- Peinture : couleur blanche,
- Puissance mini : 75 ch
- Boîte de vitesse (hors variantes): 5 ou 6 rapports + marche-arrière

- Projecteurs antibrouillard,
- Lève-vitres électriques,
- 5 portes,
- Hayon arrière avec essuie-glace,
- Rétroviseurs extérieurs électriques,
- Direction assistée,
- Airbags,
- Autoradio bluetooth
- Roue de secours et kit de changement (cric et clé en croix pour écrous de roue)
- Tapis de sol en caoutchouc pour conducteur et passagers Av/Ar,
- Fermeture centralisée des portes à distance,
- Pneus 4 saisons,
- Carte grise et immatriculation
- Climatisation

Caractéristiques supplémentaire éventuelles :

- GPS intégré,